

Règlement du Concours d’Affiche - Rando Vélo 2025

ARTICLE 1 – OBJET

Centropôle, la Fédération des 12 communes de la région du Centre, organise un concours d’affiche à l’occasion de la « Randonnée Vélo 2025 ».

L’objectif est de créer une affiche promotionnelle pour la 14^e édition de l’événement.

Le présent règlement décrit l’organisation du concours et les conditions et modalités pratiques.

Le « participant », lors du dépôt de son affiche, accepte sans réserve et condition l’ensemble du présent règlement.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

Le concours est gratuit.

Il est ouvert à toute personne, qu’elle soit seule ou en groupe, domiciliée, scolarisée ou travaillant sur le territoire de Centropôle (Anderlues, Binche, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Ecaussinnes, Estinnes, La Louvière, Le Roeulx, Manage, Morlanwelz, Seneffe ou Soignies).

Le concours est ouvert à toute personne de minimum 14 ans. Toute personne n’ayant pas 18 ans accomplis au moment du concours devra pouvoir justifier de l’accord de son/ses tuteur.s légal.aux.

Une seule inscription sera comptabilisée pour les groupes.

Les inscriptions au concours sont possibles via le formulaire en ligne disponible à l’adresse suivante : <https://forms.office.com/e/R3v00f6gM0>. Tout autre moyen ne sera pas accepté.

Date limite des inscriptions : vendredi 2 mai 2025.

ARTICLE 3 – PARTICIPANTS

Toute personne inscrite, seule ou en groupe, est considérée comme « participant » dès réception des logos et de la charte graphique.

ARTICLE 3.1 – Protection des données personnelles

Les participants acceptent que leur données personnelles soient traitées par Centropôle en accord avec la réglementation RGPD, dans le cadre de ce concours.

Ces données seront utilisées uniquement dans le cadre de l’exécution du présent concours. L’ASBL Centropôle peut utiliser les données communiquées à des fins de communication ou de promotion. Les informations personnelles du lauréat ne seront jamais utilisées dans la communication, en dehors de son nom et prénom ou du nom ou pseudonyme utilisé lors de l’inscription.

Les données seront conservées le temps nécessaire à la bonne organisation du concours, et seront effacées dès qu’elles ne seront plus nécessaires pour la communication ou la promotion de l’évènement.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE SOUMISSION

Un seul projet par participant est autorisé.

Les propositions doivent être envoyées en **version numérique** par courriel à l'adresse info@centropole.be.

Les projets doivent impérativement parvenir à Centropôle **pour le mercredi 21 mai 2025** à 12h00.

Si le projet numérique dépasse 5 Mo, il doit être envoyé via le service **Wetransfer** : www.wetransfer.com à l'adresse info@centropole.be.

ARTICLE 5 – FORMAT ET PRÉSENTATION DES PROJETS

Le format obligatoire des affiches est :

- **Largeur** : 50 cm
- **Hauteur** : 70 cm

L'affiche devra être en mode portrait, lisible et représenter le thème de l'évènement.

Les formats de soumission doivent être en **PDF** (CMJN, min 300 dpi) et **PNG** (RVB, min 300 dpi).

L'affiche proposée devra respecter les codes de la charte graphique de Centropôle.

Les fichiers doivent être intitulés de la manière suivante :

Position_affiche_Rando_2025_NOM_Prénom.

ARTICLE 6 – MENTIONS OBLIGATOIRES

L'affiche doit obligatoirement comporter les informations suivantes :

- RANDO VÉLO 2025
- Dimanche 17 août 2025
- Départ du Club de Rugby de Soignies (Chemin du Tour Lette, Soignies)
- 7 parcours vélo et 1 parcours gravel – 1 marche canine
- Inscriptions sur place dès 7h30
- Infos : info@centropole.be – www.centropole.be – 0475.81.03.04
- Éditeur responsable : Aurore TOURNEUR – Présidente de Centropôle
- Avec le soutien de la Région wallonne

Les logos des partenaires doivent également être inclus :

- Centropôle
- Centrissime
- FFBC
- Vélo Liberté / Entente du Centre
- Région Wallonne
- ACTV
- Nostalgie
- Ville de Soignies
- SPA La Louvière
- VisitWallonia

Les logos ainsi que la charte graphique de Centropôle seront envoyés par mail aux participants après leur inscription.

ARTICLE 7 – PRÉ-SÉLECTION DES PROJETS

Pour participer à la pré-sélection, les participants doivent respecter toutes les exigences de l'inscription et des données techniques.

Un jury composé de représentants du secteur touristique, sportif et des administrations de la région du Centre procédera à la sélection des projets.

Toute candidature incomplète ne sera pas prise en compte par le jury.

Les visuels présélectionnés pour le jury seront soumis aux votes du public pour le choix final.

ARTICLE 8 – PRIX

Le lauréat du concours recevra un **panier surprise d'une valeur de minimum 100€**, offert par Centropôle.

ARTICLE 9 – REPRODUCTION DES ŒUVRES ET CESSIION DES DROITS PATRIMONIAUX

Le lauréat du concours cède à Centropôle, de manière gracieuse, les droits de reproduction, de diffusion et d'utilisation de son œuvre, sous toutes formes et par tous moyens, sans limitation géographique ou temporelle.

Le lauréat autorise l'utilisation de son œuvre pour la promotion de l'événement, y compris pour des affiches, banderoles, flyers, dossiers de presse, bulletins communaux, sites internet et autres supports liés à l'événement.

La cession des droits implique que le lauréat ne pourra pas utiliser, vendre ou reproduire l'œuvre à des fins commerciales ou privées.

La reproduction de l'affiche pourra également être adaptée aux différents formats pour des supports variés.

Les droits patrimoniaux sont cédés pour toute la durée des droits d'auteur, sans limite géographique.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉS

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve et condition de l'ensemble du présent règlement.

Toute question ou renseignement est à soumettre à Centropôle ASBL. Toute situation non prévue par le présent règlement sera tranchée par le Bureau exécutif de l'ASBL.

Le participant garantit que son œuvre est entièrement originale et inédite. En cas de violation de cette garantie, le participant sera disqualifié.

En cas de non-respect de cette condition, le lauréat devra restituer son prix.

Le participant assume l'entière responsabilité de l'utilisation des photos ou autres éléments protégés par des droits d'auteur dans son projet. Il doit garantir que les photos sont libres de droits.

Il est interdit de diffuser l'œuvre avant la proclamation des résultats.

Centropôle décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou utilisation illicite des œuvres soumises.

Centropôle se réserve le droit de modifier, prolonger, ou annuler le concours en cas de circonstances imprévues.

Centropôle se réservera le droit de porter en justice toute affaire liée au non-respect de ces conditions par le participant.

ARTICLE 11 – DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Le présent règlement est régi par la loi belge. En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Mons seront compétents.

CONTACT

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Centropôle via :

Email : info@centropole.be

Téléphone : 064.84.91.17

Site web : www.centropole.be